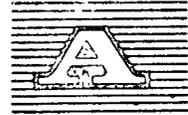


NATIONS UNIES

NOV 22 1977



ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.5/32/47
18 novembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

CREATION D'UN GROUPE DES SERVICES DOCUMENTAIRES AU DEPARTEMENT DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Note du Secrétaire général

1. Comme suite à une demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à sa vingt-huitième séance, le 27 octobre 1977, on trouvera dans la présente note un complément d'information sur la proposition tendant à créer des services documentaires au Département des affaires économiques et sociales, qui figurait dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/C.5/31/69). On y trouvera également un résumé des débats que le Comité consultatif a consacrés à cette question à ses vingt-septième et vingt-huitième séances, les 26 et 27 octobre 1977.
2. Les principaux objectifs du groupe des services documentaires dont la création est proposée, les problèmes traités et les différentes phases de l'application de cette proposition, exposés dans les paragraphes 10 à 14 du document A/C.5/31/69, restent essentiellement les mêmes.
3. Après avoir examiné la proposition, le Comité consultatif des questions administratives et budgétaires a reconnu, au paragraphe 5 de son rapport, "qu'il /serait/ souhaitable que le Département des affaires économiques et sociales et d'autres utilisateurs éventuels aient accès à certains renseignements d'un intérêt durable contenus dans les rapports non publiés disponibles au Département". Le Comité a néanmoins suggéré que le Département commence par dresser un inventaire de la documentation existante et qu'une fois sélectionnée la documentation présentant un intérêt permanent il détermine quels seront ses utilisateurs éventuels et si sa nature et son volume justifient la création du système automatique de stockage et de recherche de l'information proposé.

4. Le Département des affaires économiques et sociales comprend l'attitude prudente que le Comité consultatif a décidé d'adopter eu égard à l'application de la proposition tendant à créer un groupe des services documentaires. Il note toutefois que, dans son rapport, le Comité consultatif n'a fait porter son attention que sur l'un des trois principaux objectifs du groupe proposé. Le Comité s'est uniquement intéressé à la fonction qui consisterait à rendre facilement accessible aux utilisateurs l'essentiel de l'information non publiée existant au Département en matière de projets et de recherche, alors que le groupe proposé aurait également pour tâches :

a) D'assurer la coordination entre les groupes d'information sectorielle créés dans divers services du Département comme suite à des décisions récentes d'organes délibérants, et de guider et d'aider ces groupes à propos des aspects techniques de la recherche et de la diffusion de l'information, et

b) D'aider les Etats Membres à définir et obtenir les informations dont dispose le Département des affaires économiques et sociales en matière de projets et de recherche qui pourraient leur être utiles, et de les conseiller pour l'établissement de liaisons avec les systèmes informatiques internationaux appropriés, par exemple dans les domaines de la population, des établissements humains, de l'océanographie et des techniques côtières. Ces informations et liaisons seraient un moyen d'accroître la coopération technique entre pays en développement. Le Département doit également veiller à ce que ses systèmes documentaires et activités connexes soient coordonnés, par souci d'efficacité et d'économie, avec ceux des autres éléments du système des Nations Unies, en particulier le Système international de référence du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les systèmes de recherche de l'information qui existent déjà à l'Organisation internationale du Travail, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et à la Commission économique pour l'Amérique latine. Cette coordination éliminerait certainement de nombreux doubles emplois, tout en élargissant la base d'information de tous les intéressés.

5. Conformément aux vœux du Comité consultatif, on a entrepris de dresser un inventaire de la documentation existante et de déterminer, à titre préliminaire, celle qui présente un intérêt durable. Environ 20 000 documents qui se sont accumulés au cours des cinq dernières années devront être traités et stockés systématiquement aux fins de recherche ultérieure. Pour choisir les éléments à retenir, il faut examiner la documentation avec autant d'attention que s'il s'agissait de la classer et de la référencer selon des critères établis. Effectuer cette longue opération dans le seul but de dresser un inventaire impliquerait une utilisation coûteuse de très nombreuses heures de travail d'administrateurs. Il est donc proposé, tout en dressant l'inventaire, de traiter l'information de façon qu'elle soit directement exploitable sur ordinateur, si cette technique s'avère finalement appropriée.

6. Une équipe de travail spéciale pour les systèmes documentaires a été récemment créée au Département et chargée de la coordination et de la formulation des politiques dans le domaine des travaux documentaires. L'équipe de travail a présenté un rapport, qui a mis en lumière les points suivants :

a) Il semble absolument nécessaire de fusionner les installations et d'assurer la collaboration au sein du Département, en particulier entre les neuf groupes d'information et de référence documentaires du Département des affaires économiques et sociales qui exercent des activités similaires, le plus souvent à temps partiel 1/, et dont la plupart sont actuellement organisés et gérés sur le modèle d'une bibliothèque de documents classique, utilisant des fiches pour la recherche documentaire. Si chaque groupe s'intéresse surtout aux questions techniques dont s'occupe le bureau ou la division dont il relève, il existe néanmoins des chevauchements.

b) De plus, comme ces groupes de référence fonctionnent indépendamment les uns des autres et utilisent des systèmes manuels de stockage et de recherche de l'information, il est impossible d'obtenir une bonne vue d'ensemble des activités passées et présentes du Département des affaires économiques et sociales sans entreprendre des recherches complexes. Ainsi, les administrateurs travaillant pour une division ne peuvent pas profiter des renseignements stockés par les autres divisions, même si leurs domaines d'intérêts se recoupent.

c) Si ces groupes de référence pouvaient être progressivement centralisés, on éliminerait ainsi bon nombre de chevauchements, et la diffusion de renseignements se trouverait considérablement améliorée d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif.

d) Si l'on utilisait du matériel informatique pour établir la base de données et y rechercher les informations, il serait possible d'avoir accès à tous les renseignements relatifs à un sujet donné figurant dans tous les dossiers du Département des affaires économiques et sociales centralisés dans les divers groupes de référence.

7. Si des progrès modestes ont été réalisés sur la voie de la coordination et du fusionnement au sein du Département, il est cependant pratiquement impossible à une équipe de travail spéciale - dont les membres sont déjà occupés à plein temps par leurs responsabilités au titre des programmes - d'assurer, au jour le jour, de manière efficace la coordination et l'appui technique des nombreuses activités sectorielles de cette nature. La politique du Département en matière de services documentaires sectoriels serait sans doute mieux définie et appliquée avec plus de cohérence si cette fonction était confiée à un groupe central dont l'une des tâches principales serait de fournir un appui technique et d'assurer la coordination.

1/ Ces neuf groupes d'information et de référence documentaires relèvent, respectivement, du Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement, de la Division de la population, du Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports, du Centre de l'habitation, de la construction et de la planification, du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, du Bureau pour l'économie et la technologie des océans, du Bureau de la coopération technique, du Bureau de la science et de la technique et de la Division de l'administration et des finances publiques.

/...

Le groupe central de traitement de l'information du Département des affaires économiques et sociales classerait et indexerait la documentation reçue par les divers services du Département.

8. Comme suite aux suggestions du Comité consultatif mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus concernant l'application progressive de cette proposition, il semblerait souhaitable de réduire de trois à deux ans la période expérimentale. En 1978, le petit groupe central, composé de fonctionnaires ayant les compétences techniques requises, dresserait l'inventaire de la documentation comme il est suggéré au paragraphe 5 de la présente note. Un rapport intérimaire serait soumis au Comité consultatif à la fin de 1978. S'il s'avérait justifié de créer un système informatisé, les informations retenues seraient informatisées et, à partir de 1979, on traiterait les documents à mesure qu'ils paraîtraient et, progressivement, certaines parties de l'arriéré.

9. En 1978 et en 1979, le groupe commencerait aussi à appuyer et coordonner les travaux documentaires des divers programmes du Département des affaires économiques et sociales, et à préparer la jonction avec les systèmes d'information des autres organismes des Nations Unies.

10. A la fin de cette période de deux ans, le Corps commun d'inspection pourrait être prié d'évaluer l'opportunité du maintien du groupe et de présenter ses recommandations à l'Assemblée, lors de sa trente-quatrième session.

11. Pendant la période expérimentale de deux ans, le groupe des services documentaires pourrait fonctionner avec un poste P-5, un poste P-3, un poste G-5 et un poste G-4, qui seraient financés par des fonds extra-budgétaires. Ce personnel serait recruté à titre temporaire afin de ne pas préjuger la question de l'inscription des dépenses correspondantes au budget ordinaire. Pendant la première année de la période expérimentale, il n'y aurait aucun appui informatique et on utiliserait un minimum de matériel et de services spécialisés, ce qui ramènerait le coût estimatif total pour la première année à 147 000 dollars (contre 235 290 dollars envisagés pour 1978 dans le document A/C.5/31/69). Les coûts (y compris l'appui informatique éventuel) seraient un peu plus élevés pour la deuxième année de la période expérimentale, puisqu'ils se chiffrent à 196 680 dollars (contre 236 220 dollars indiqués dans le document initial). Le coût estimatif total du groupe pour l'exercice biennal 1978-1979 s'établirait donc à 343 680 dollars.

12. Le tableau ci-après récapitule en détail le personnel et les fonds nécessaires pour la période expérimentale de deux ans proposée.

PERSONNEL ET FONDS NECESSAIRES

Budget proposé pour le groupe des services documentaires du Département
 des affaires économiques et sociales pour l'exercice biennal 1978-1979

	<u>Fonds extra-budgétaires</u>	
	(En dollars des Etats-Unis)	
	<u>1978</u>	<u>1979</u>
1. <u>Personnel (traitements et dépenses communes de personnel)</u>		
Chef du Groupe (P-5)	49 200	51 300
Spécialiste de l'analyse documentaire (P-3)	34 000	35 300
Assistant de recherche (G-5)	22 300	23 700
Secrétaire (G-4)	<u>16 200</u>	<u>17 300</u>
Total partiel	121 700	127 600
2. <u>Voyages</u>		
Consultations avec des organismes et des commissions régionales	2 500	2 700
3. <u>Matériel</u>		
1 visionneuse-tireuse de microfiches		3 600
Fournitures pour la visionneuse-tireuse		200
10 casiers-classeurs (à 100 dollars chacun)	500	500
1 armoire à microfiches		200
1 appareil de recherche automatique par mots-clefs (Word-processing machine)	<u>5 000</u>	<u> </u>
Total partiel	5 500	4 500
4. <u>Services spécialisés</u>		
Achat d'ouvrages et publications de référence	500	1 000
Transfert des documents sur microfiches (2,50 dollars par document de 60 pages)	<u> </u>	<u>7 500</u>
Total partiel	500	8 500

/...

Fonds extra-budgétaires
 (En dollars des Etats-Unis)
1978 1979

5. Remboursement du coût des fournitures et des services fournis au groupe

i) Collaboration du Service du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques 2/

Location de terminaux)		5 000
Stockage de l'information)		
Temps machine et services informatiques)		
(500 heures par an))		34 800
Collaboration technique (Fonctionnaire de la classe P-3))		
	-----	-----
Total partiel		39 800

ii) Services généraux et fournitures

Locaux à usage de bureau	10 400	10 800
Mobilier de bureau	2 860	
Machines à écrire	1 100	
Fournitures	640	680
Communications (téléphone, télégraphe, etc.)	<u>1 800</u>	<u>2 100</u>
	-----	-----
Total partiel	<u>16 800</u>	<u>13 580</u>
	-----	-----
Total général	<u>147 000</u>	<u>196 680</u>

2/ Chiffres calculés après consultation du Service du traitement électronique de l'information et des systèmes informatiques de l'ONU, puisqu'on suppose que l'Assemblée générale préférerait que le Département des affaires économiques et sociales utilise les installations de ce service.